

## ALETHEION

*"Détecter le faux, sécuriser le vrai"*

*Thierry Berthier*

*thier.berthier@orange.fr*

*Tel : 06 81 40 40 51*

### Targeted topics

SU-DS05-2018-2019	Critical sectors: Privacy Accountability	IA
-------------------	--	----



« La Calomnie d'Apelle » 1495  
Œuvre de Sandro Botticelli représentant les  
déesses mineures :

- Agnoia (l'ignorance)
- AletheIA (la vérité)
- Apaté (la ruse)
- Diabole (la calomnie)
- Epiboule (la roublardise)
- Hypolepsis (la méfiance)
- Métanoia (le regret)
- Ptéropode (l'envie)

## « La Calomnie d'Apelle » Botticelli 1495

Héra, apprenant juste que Sémélé était enceinte de Zeus (du dieu Dionysos), part à la recherche d'Apaté.

Héra est bien sûr, comme à chaque fois, furieuse d'apprendre que Zeus l'a une nouvelle fois trompée et qu'une nouvelle fois, il va avoir un enfant de son infidélité, mais cette fois-ci, Héra a peur que Sémélé devienne la nouvelle reine des cieux à sa place.

Elle veut donc qu'Apaté lui prête sa ceinture de ruse pour faire revenir son mari mais aussi son fils d'Arès.

On dit que celui qui porte cette ceinture peut faire faire n'importe quoi à la personne qu'il désire.

Bien sûr, Apaté a obéi à Héra. Elle fait partie des maux contenus dans la boîte de Pandore.

- ▶ Dans un environnement hyperconnecté, la véracité de l'information devient centrale.
- ▶ La sécurité du cyberspace repose sur la véracité des données qui le composent.
- ▶ La diffusion de fausses informations économiques peut avoir un impact immédiat et violent sur les marchés financiers.
- ▶ Les HoaxCrash et les Fovi (Faux ordres de virement, arnaques au Président coutent très cher aux entreprises).

# I

## Les attaques par HoaxCrash

## Les mécanismes d'un HoaxCrash

- ▶ Diffusion d'une fausse information de nature financière ou économique sur une entreprise cotée via une usurpation d'identité pour provoquer un Flash Crash sur le titre ciblé.
- ▶ Spéculation sur le cours de l'action par l'attaquant, durant la période de turbulence (à la hausse comme à la baisse).
- ▶ L'exemple du HoaxCrash VINCI du 22 novembre 2016.

mar. 22/11/2016 16:04

contact.abonnement@vinci.group

VINCI lance une révision de ses comptes consolidés pour l'année 2015 et le 1er semestre 2016

 Nous avons supprimé les sauts de ligne en surnombre dans ce message.

Nouveau communiqué de presse VINCI

Rueil Malmaison, 22 Novembre 2016

VINCI lance une révision de ses comptes consolidés pour l'année 2015 et le 1er semestre 2016

Vinci a annoncé aujourd'hui son intention de réviser ses comptes consolidés pour l'exercice 2015 ainsi que pour le premier semestre 2016. Les résultats d'un audit interne mené par le groupe Vinci ont en effet révélé que certains transferts irréguliers avaient été effectués des dépenses d'exploitation vers le bilan, en dehors de tous principes comptables reconnus. Le montant de ces transferts s'élèverait à 2.490 millions d'euros pour l'exercice comptable 2015 et 1.065 millions d'euros pour le premier semestre 2016. Selon l'audit interne les résultats opérationnels réels seraient de 1.225 millions pour 2015 et de 641 millions pour le premier semestre 2016. Le groupe reporterait donc une perte nette pour 2015 ainsi que pour le premier semestre 2016.

Vinci a rapidement informé ses auditeurs externes (KPMG Audit et Deloitte & Associés) de la découverte de ces transferts. Le 21 Novembre, KPMG a informé Vinci qu'au vu de ces irrégularités, son audit des comptes consolidés de l'année 2015 et du premier semestre 2016 ne sauraient être valides.

Vinci publiera des comptes non audités pour l'exercice 2015 ainsi que pour le premier semestre 2016 dès que possible. Une fois que le nouvel audit sera achevé, Vinci publiera de nouveaux comptes audités pour les deux périodes. Le groupe a par ailleurs lancé une révision complète des règles internes au sein de sa direction financière.

La compagnie a licencié Christian Labeyrie, directeur général adjoint et directeur financier de Vinci.

Vinci a informé l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) de ces événements.

La révision des résultats opérationnels pour 2015 et 2016 devrait rester sans conséquence sur la trésorerie du groupe et n'affectera ni les clients ni les prestations du groupe Vinci.

« Notre équipe de direction est très choquée par ces découvertes », a dit Xavier Huillard, Président-Directeur Général de Vinci. « Nous nous engageons à ce que Vinci respecte les plus hauts standards éthiques dans la conduite des affaires du groupe ».

« Nos clients ainsi que nos employés doivent garder confiance en la viabilité du groupe Vinci et en son engagement sur le long terme. Nos services ne sont en aucun cas affectés par ces événements et notre engagement à satisfaire les besoins de nos clients reste une priorité. Les rumeurs qui circulent sur une procédure d'insolvabilité sont totalement fausses » a ajouté le Président Directeur Général de Vinci. « Nous nous engageons à mettre en place les changements nécessaires au sein du Groupe ».

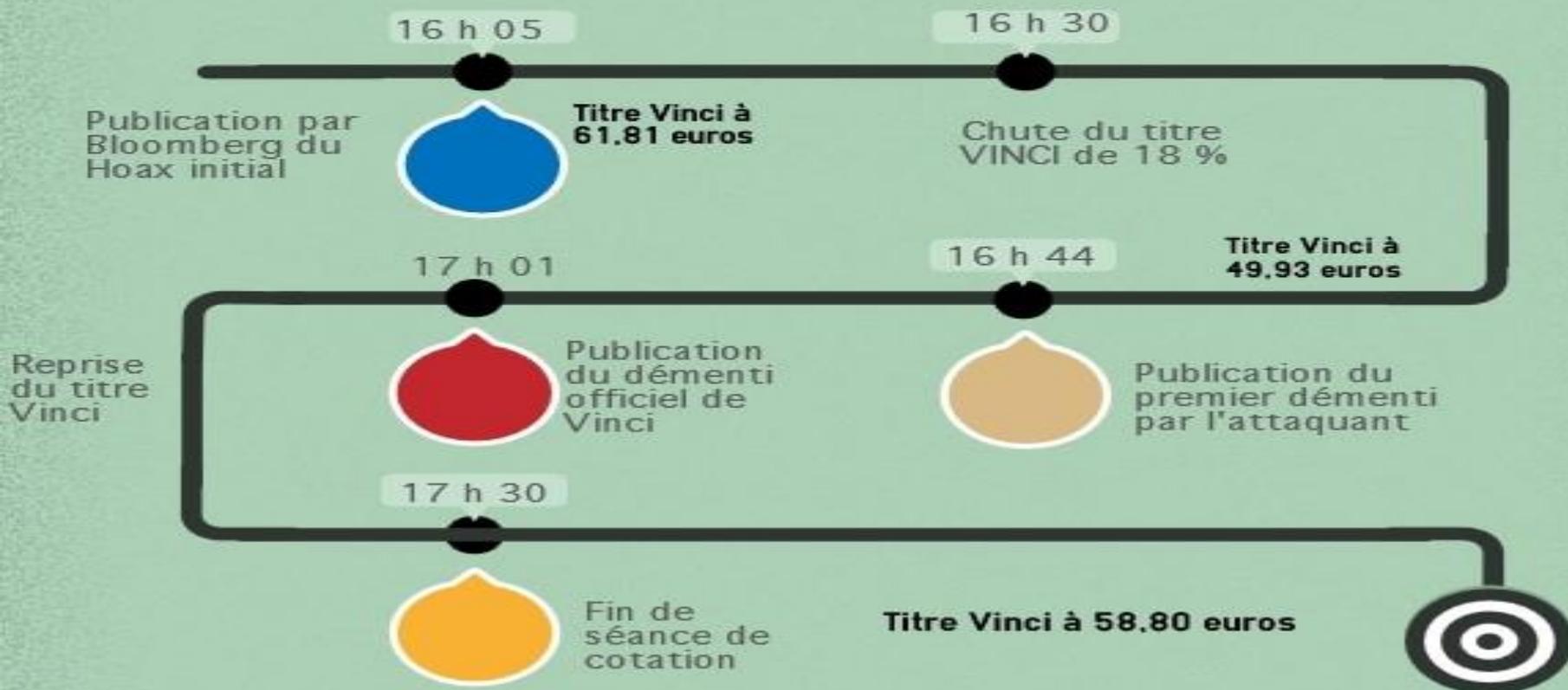
Le groupe Vinci tiendra une conférence de presse demain.

Contact médias  
Paul-Alexis Bouquet  
Tél. : +33 (0)7 51 93 47 48

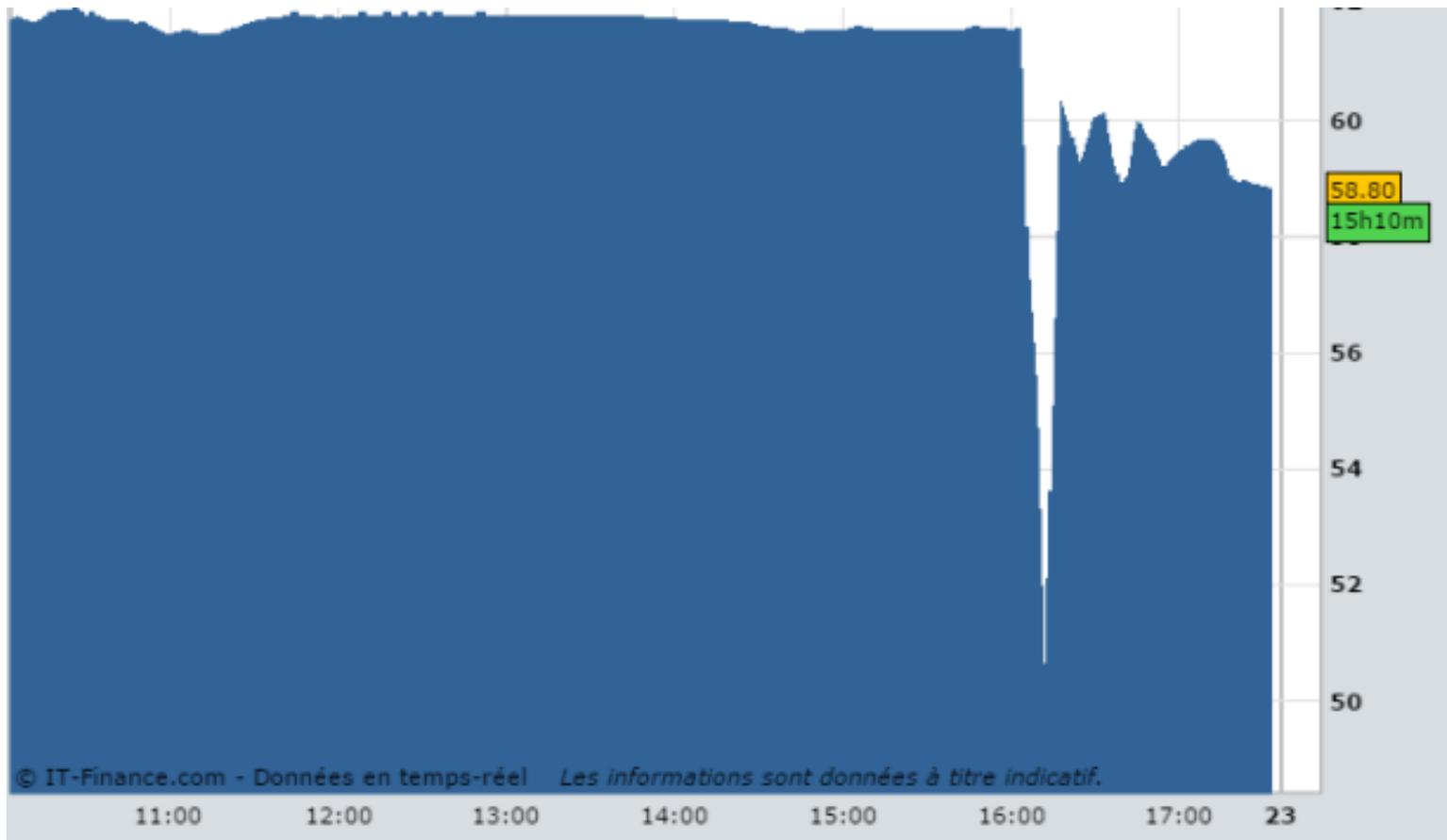
<http://www.vinci.group/vinci.nsf/fr/communiqués/pages/20161122-1557.htm>

# HoaxCrash VINCI

## 22 novembre 2016



## Flash crash sur le titre Vinci- 22 novembre 2016 - Source IT-Finance.com



## D'autres attaques efficaces par HoaxCrash

HoaxCrash	Motivation(s) de l'attaquant
SEA - AP (2013)	Politique - Hacktivisme (conflit syrien)
Whitehaven Coal (2013)	Politique - activisme d'un groupe d'écologistes
G4S (2014)	Politique - activisme
AVON (2015)	Economique - (dégradation d'image - spéculation)
FITBIT (2016)	Economique et activisme
VINCI (2016)	Economique (volatilité - spéculation)

## Les recommandations de l'AMF après le HoaxCrash VINCI

### Des bonnes pratiques à renforcer

#### Concernant les sociétés cotées

L'AMF souhaite en premier lieu rappeler aux sociétés cotées que les dispositions relatives à la diffusion effective et intégrale telle que définie par la directive Transparence et ses règlements d'exécution précisent que « les informations réglementées sont communiquées aux médias d'une manière qui garantisse la sécurité de la communication, qui minimise le risque de corruption des données et d'accès non autorisé et qui apporte toute certitude quant à leur source ». Par ailleurs, le texte du règlement européen sur les abus de marché précise que « les informations privilégiées sont communiquées, directement ou par l'intermédiaire d'un tiers, aux médias dont le public peut raisonnablement attendre qu'ils diffusent efficacement ces informations. Cette communication est transmise par des moyens électroniques qui préservent l'exhaustivité, l'intégrité et la confidentialité des informations durant la transmission de celles-ci (...) ».

## Les recommandations de l'AMF après le HoaxCrash VINCI

L'AMF recommande également aux émetteurs de renforcer leurs bonnes pratiques, comme certains l'ont déjà fait. En particulier, ils devraient :

- sensibiliser en interne les équipes impliquées dans le processus de gestion de la diffusion de l'information réglementée à l'éventualité d'un cas similaire ;
- envoyer simultanément aux diffuseurs professionnels tout communiqué adressé aux agences de presse ;
- communiquer autant que possible en dehors des périodes de cotation sans pour autant exclure toute communication en séance qui pourrait être indispensable au regard du règlement abus de marché ;
- mettre en place des procédures fiables qui garantissent une transmission et un accès sécurisés en passant notamment par un diffuseur (sous réserve d'une gestion rigoureuse des codes d'accès permettant l'envoi des communiqués de presse à ce même diffuseur) et renforcer la sécurité des transmissions électroniques pour les émetteurs qui souhaitent conserver un canal de diffusion complémentaire à destination de certains acteurs (analystes, investisseurs, medias, journalistes...) ;
- mettre en place un dispositif de veille : identification des noms de domaines proches de celui de l'émetteur, détection de faux sites internet, dispositif pour que le site ne soit pas dupliqué, etc. ;
- prévoir et tenir à jour une procédure d'urgence permettant de réagir au plus vite (personnes impliquées, chaîne de décision, communiqué de démenti « type », connaissance de ses interlocuteurs à l'AMF et chez Euronext, etc.) ;
- se tenir informé des nouveaux modes de piratage, d'usurpation d'identité, etc. ; et adapter les dispositifs en conséquence.

## Les recommandations de l'AMF après le HoaxCrash VINCI

### Concernant les agences de presse et les journalistes

L'AMF encourage par ailleurs les agences de presse à compléter leurs procédures opérationnelles en :

- se tenant informées de toutes les nouvelles possibilités d'usurpation d'identité, de piratage et en adaptant leur organisation en conséquence ;
- vérifiant le nom de domaine et la syntaxe de l'adresse mail source de l'information ;
- s'assurant de la présence d'une certification de l'e-mail de l'émetteur, lorsque ce procédé a été mis en place chez l'émetteur ;
- vérifiant l'information auprès du canal des diffuseurs agréés par l'AMF.

A cet effet et en vue de faciliter la vérification par les journalistes, l'AMF a l'intention de publier sur son site internet une liste indiquant le nom du diffuseur correspondant à chaque émetteur coté sur Euronext, pour les très nombreux émetteurs qui ont recours à un diffuseur.

Une attaque par HoaxCrash se réalise en 5 à 7 minutes.

Compte-tenu de la vitesse de réaction des marchés, la réponse aux attaques par HoaxCrash ne peut être qu'algorithmique.

## II

# Les attaques FOVI et arnaques au Président

## TOP 5 DES TENTATIVES DE FRAUDES





ASSOCIATION NATIONALE  
DES DIRECTEURS FINANCIERS  
ET DE CONTRÔLE DE GESTION

Communiqué de presse

## Etude Euler Hermes / DFCG 2017

**De la cybercriminalité à la fraude : une menace en pleine mutation**  
*57% des entreprises françaises ont été victimes d'une cyberattaque en 2016*

- 8 entreprises sur 10 ont subi au moins une tentative de fraude en 2016
- 25% des entreprises ont subi plus de 10 tentatives de fraude en 2016
- La fraude au « faux président » est la plus citée (59%), suivi par la cyberattaque (57%)

## De l'usurpation d'identité au risque cyber : la fraude, une menace protéiforme

Parmi les tentatives de fraude les plus courantes, celle au « faux président » est la plus citée par les répondants (59%). Elle est suivie par d'autres typologies de fraudes reposant sur l'usurpation d'identité : les « faux fournisseurs » (56%), les « faux clients » (25%), ou encore les « faux banquiers, avocats ou commissaires au compte » (29%). Mais le phénomène marquant de cette édition est l'explosion de la cybercriminalité : 57% des entreprises déclarent avoir subi une cyberattaque en 2016 (32% en 2015).

« Nous faisons face à une véritable explosion de ce type de fraude, qui se manifeste sous diverses formes. La plus répandue reste le ransomware, qui a touché 22% des entreprises répondantes l'année dernière. Le panorama des cyberfraudes évolue constamment, à l'image de ses auteurs, habitués à évoluer dans un univers technologique en pleine mutation. Les fraudeurs disposent plus facilement d'outils développés et puissants, permettant l'industrialisation de certaines attaques, d'où une menace croissante et protéiforme », expose Sébastien Hager, Expert Fraude chez Euler Hermes France.



L'étude souligne néanmoins que 63% des entreprises n'ont pas mis en place de plan d'urgence à activer en cas de fraude. Un chiffre inquiétant, la réactivité étant primordiale pour limiter le préjudice subi.

« Pour répondre à ce besoin d'information et de formation sur la fraude, la DFCG a mis en place une formation dédiée », souligne Sophie Macieira-Coelho. « Elle édite également des articles ou des dossiers consacrés à ce sujet dans la revue Finance&Gestion. De manière plus globale, la lutte contre la fraude s'inscrit dans une démarche de gestion des risques, sur lesquelles les entreprises gagnent à s'engager davantage. L'étude montre que seules 22% des entreprises ont réalisé une cartographie des risques, pourtant essentielle. Or la gestion des risques, notamment dans les PME, est prioritaire si l'on veut anticiper et prévenir plutôt que de subir les dommages. »

« 87% des entreprises interrogées redoutent que la fraude affecte lourdement leur trésorerie. S'assurer contre la fraude, c'est le moyen le plus efficace de se protéger d'un tel risque. Afin d'aider les entreprises à protéger proactivement leurs actifs, nous avons lancé en France en 2015 une solution d'assurance fraude qui couvre les pertes consécutives aux fraudes internes, externes et cyberfraudes, ainsi que certains frais induits. Puisque la réactivité est la clé d'une protection efficace, nous proposons également un accompagnement personnalisé dès la découverte du sinistre, et une indemnisation dans les 30 jours après accord sur son montant », conclut Eric Lenoir.

MES FAVORIS . Tours [x] – Poitiers [x]

BRM escroquée

## L'arnaque de 1,6 million d'euros menace de couler BRM

08/09/2015 11:06

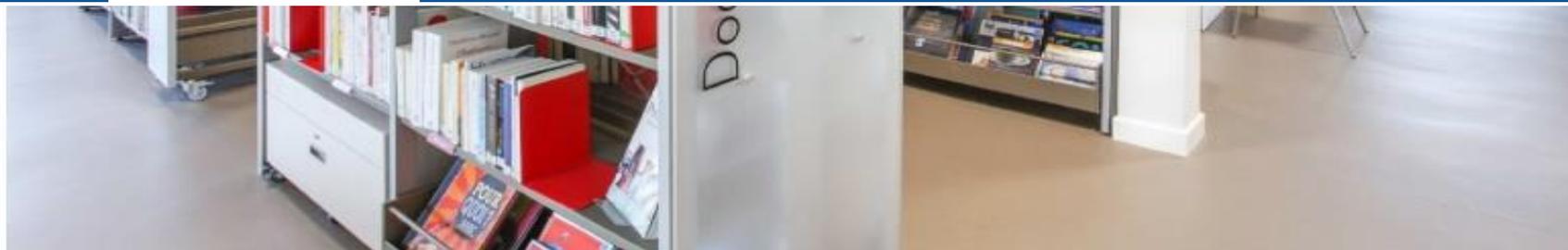
Le cauchemar que vivent les 44 salariés de BRM (Bressuire) semble irréel. Victime d'une arnaque au président que l'on croit habituellement réservée aux grosses entreprises et aux magazines à sensation, ils sont pourtant menacés de chômage suite à la disparition de près de 1,6 millions d'euros des caisses de l'entreprise de fabrication de meubles.

L'escroquerie a été découverte le 1er septembre dernier par la direction. A quelques heures d'un comité d'entreprise de rentrée habituel, Jean Brossier, son PDG, a découvert que les comptes avaient été vidés de leur contenu dans l'été. *"Lors de ce comité d'entreprise, la direction ne savait pas encore ce qui s'était passé",* racontent les représentants du personnel. *"Ils nous ont demandé de leur laisser le temps de déterminer ce qui s'était passé. Mais la situation a été officialisée deux jours plus tard, le 3 septembre, lors d'un comité d'entreprise extraordinaire."*

### Une arnaque à 1,6 millions d'euros

Le scénario reconstitué par la direction est classique. Entre le 21 juillet et le 14 août, un escroc a usurpé le compte mail de Jean Brossier puis contacté par téléphone l'entreprise sous le sceau de la confidentialité. Il prétendait être le représentant d'un cabinet d'expertise comptable et d'un avocat et agir dans le cadre d'une stratégie de rachat d'une entreprise par BRM. Il a ainsi obtenu plusieurs versements d'un montant total de près de 1,6 million d'euros. *"Nous pensons qu'on espionnait nos comptes mais parce que cette escroquerie est survenue au moment où nous avons reçu les règlements de plusieurs grosses commandes",* supposent les représentants du





*Crédit BRM Bibliothèques*

Placée en redressement judiciaire depuis mi-septembre, l'entreprise BRM Mobilier à Bressuire (Deux-Sèvres), entreprise du groupe financier belge MecaSeat via la SPCM, a été liquidée le 27 janvier par le tribunal de commerce de Niort. Cette décision entraîne la cessation de l'activité d'ici fin mars afin d'honorer les dernières commandes. 42 salariés se retrouvent sans emploi.

*"Nous nous attendions à cette décision, mais ça fait très mal, constate Sylvie Hérault, représentante CFDT, salariée de l'entreprise depuis 8 ans. Nous avons encore 2 millions d'euros de commandes dans le carnet. Mais en vain. Pas de repreneur retenu, un délai trop court pour proposer une Scop et pas de plan de sauvegarde, nous sommes livrés à nous-même et dans un territoire comme le nôtre, il va être difficile pour certains de se retourner."*

Le fabricant de mobilier pour bibliothèques et médiathèques, qui jouissait d'une notoriété de plus de 60 ans, a été victime d'une "fraude au président" (escroquerie qui consiste à exiger d'une entreprise un virement en se faisant passer pour l'un de ses dirigeants) qui a privé la trésorerie de l'entreprise de 1,6 million d'euros. L'enquête est désormais sous l'autorité du tribunal de grande instance de Rennes (Ille-et-Vilaine).

*Lydia de Abreu*

# III

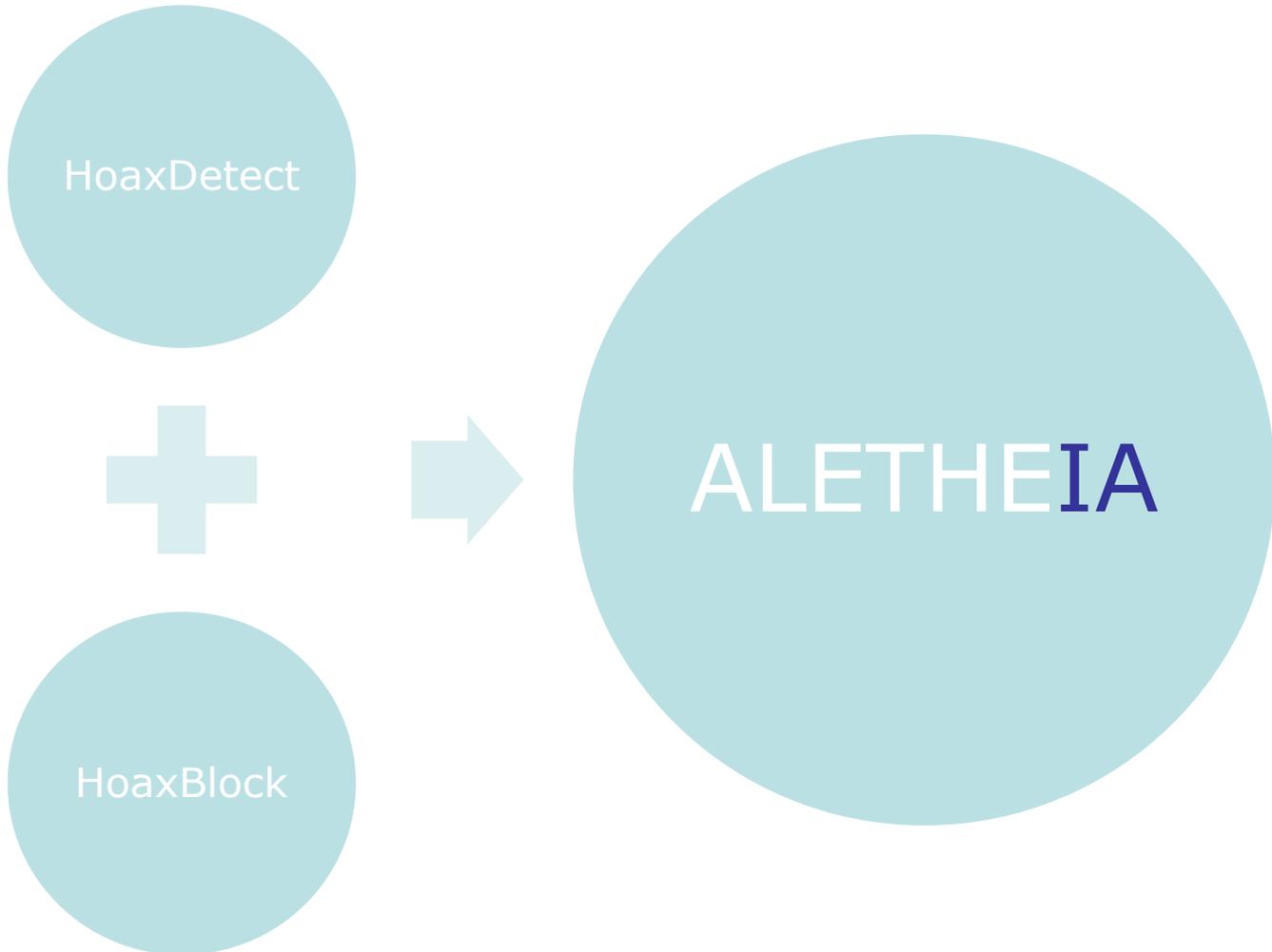
# Présentation d'ALETHEION

ALETHEION développe trois solutions de cybersécurité

1 HoaxDetect

2 HoaxBlock

3 FOVIDetect

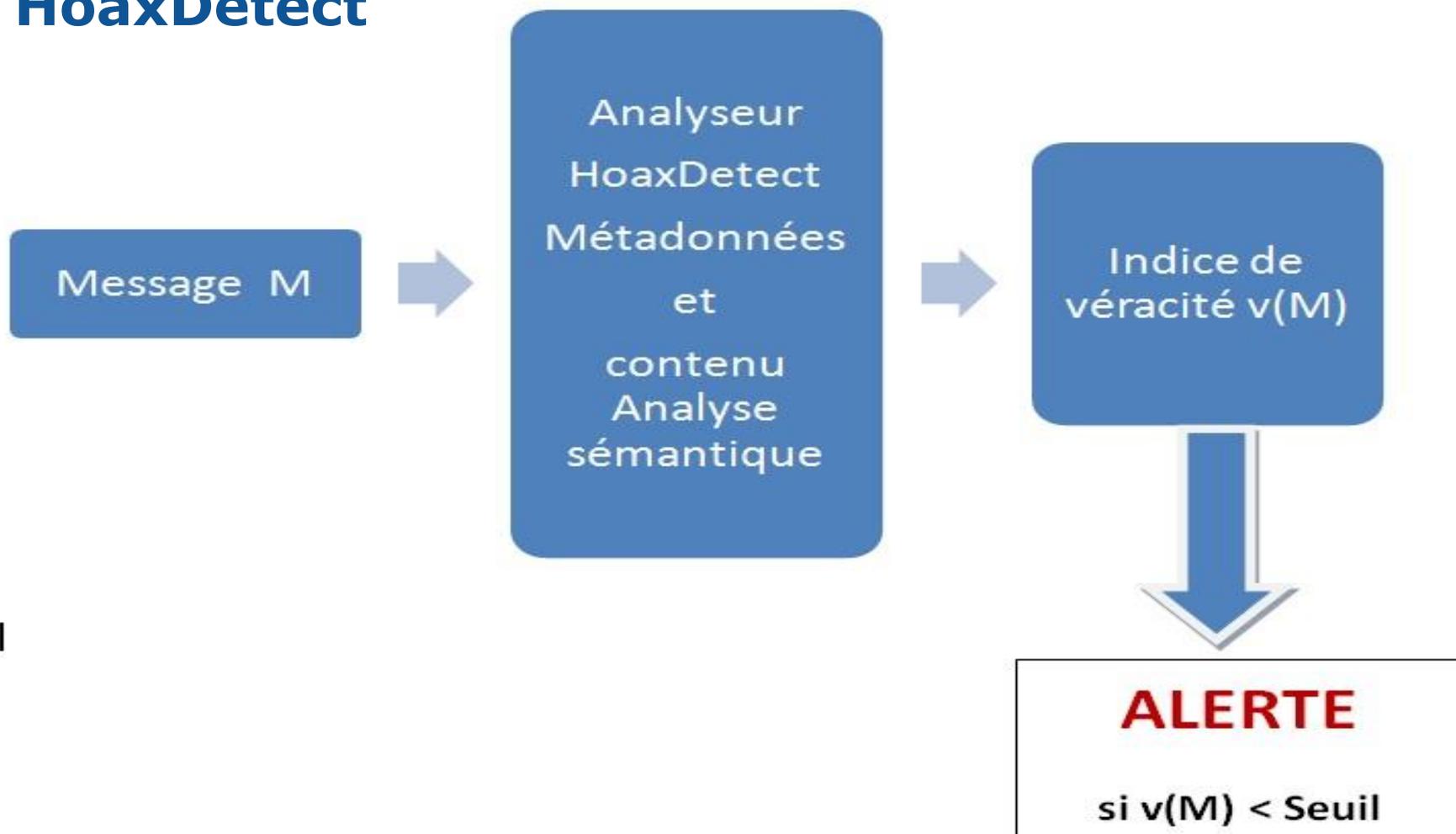


## HoaxDetect

Destiné aux agences de presse spécialisées (Bloomberg, Reuter, Associated Press, AFP, ....) qui diffusent des informations financières.

HoaxDetect analyse des messages et communiqués (contenu et métadonnées associées, mail, pdf, word) puis calcule un indice de véracité du message par rapport à une base de scénarios de Hoax, de contextes et d'acteurs via des techniques d'analyse sémantique. Lorsque l'indice de véracité est faible, l'alerte est lancée de manière automatique sur les différents canaux.

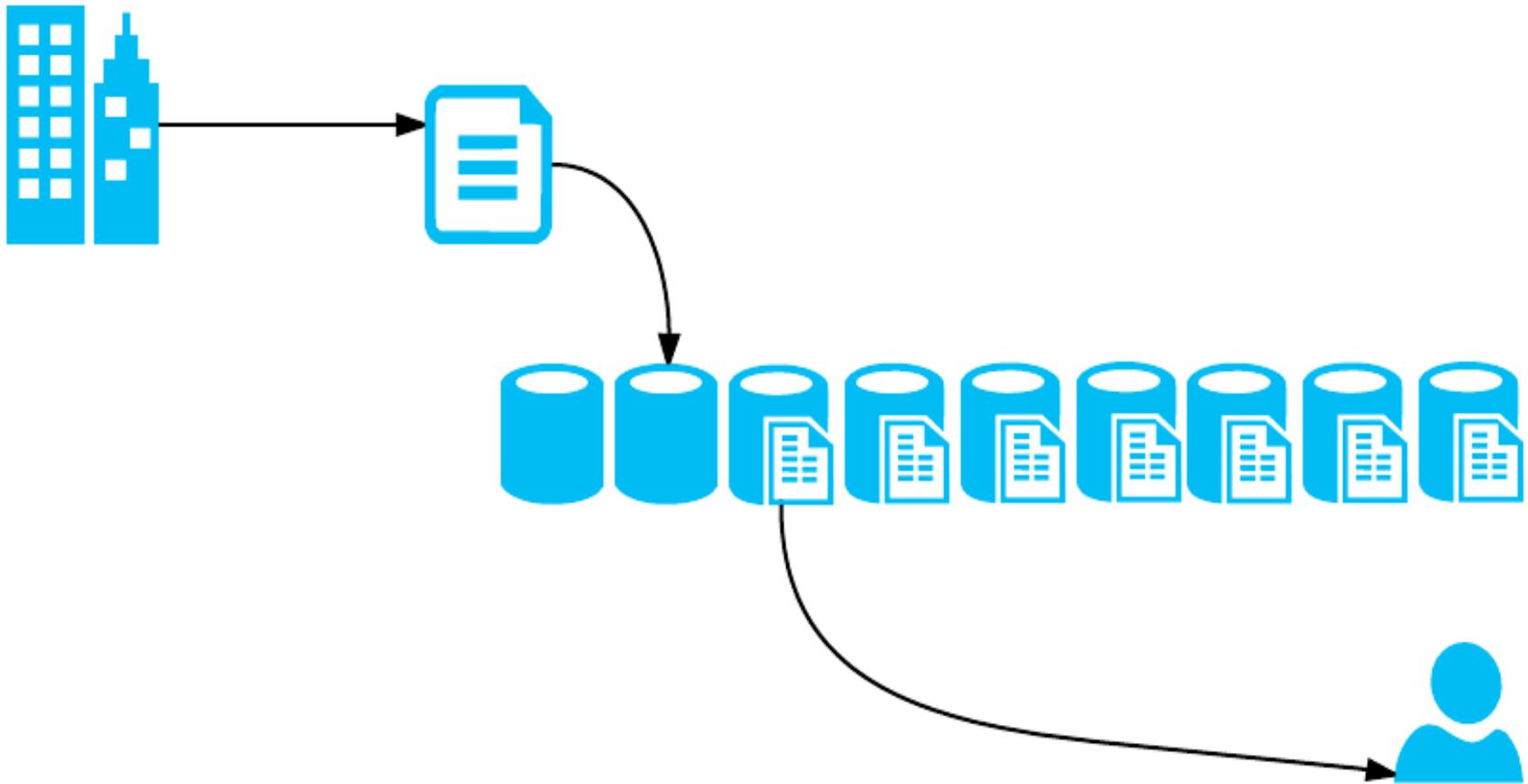
## HoaxDetect



## HoaxBlock

Destiné aux directions de la communication des groupes cotés en bourse, HoaxBlock est une architecture Blockchain qui permet de diffuser des communiqués de presse de manière totalement sécurisée.

## HoaxBlock



## FOVIDetect

FOVIDetect est un produit dérivé de HoaxDetect. Il est destiné à toutes les PME-PMI et grands groupes potentiellement victimes des attaques FOVI (Faux Ordre de Virement, Changement de RIB, Arnaques au Président). 2300 plaintes d'entreprises françaises depuis 2013, plus de 500 Millions d'euros de préjudice en France.

FOVIDetect est un produit dérivé de HoaxDetect. FOVIDetect agit de manière transparente, au dessus de la messagerie des agents de la comptabilité de la PME. Il analyse les messages reçus (analyse sémantique) et détermine un indice de proximité avec un message de type FOVI. En cas de doute, il donne l'alerte et demande des confirmations de manière automatique.

### HoaxDetect -US

- R&D
- Version anglaise
- Traduction du Modèle des données
- Modèle des traitements en cours de réalisation
- Intégration aux messageries et interfaces à réaliser

### FOVIDetect-US

- R&D
- Version anglaise
- Modèle à réaliser par dérivation du modèle HoaxDetect
- Intégration aux messageries et interfaces à réaliser

### FOVIDetect-SIEM UBA

- R&D
- Version FOVIDetect intégrable à une plateforme SIEM UBA comme IBM Q-RADAR à développer en collaboration avec IBM ou SPLUNK ou BALABIT ou THALES

## Ambitions et perspectives pour le développement d'ALETHEION

Nous souhaitons faire d'ALETHEION le leader national, puis européen, de la détection automatique des structures de données fictives utilisées comme leurres cognitifs au cours d'une cyberattaque.

Nous devons certainement étendre les détecteurs de faux aux autres types de données, en particulier aux images et aux vidéos.

La détection automatique (par procédés hybrides) des structures de données massives va devenir prioritaire pour les Etats, avec des enjeux de sécurité importants (cf. le programme lancé par la DARPA fin 2016 sur la détection des fausses images et des fausses vidéos).